



PÔLE ENFANCE LA RUCHE

Tel : 04 79 83 00 68

Mail : club.laruche73@free.fr

Heure au vendredi de 8h45 à 11h30/11h50 et de 13h45/14h00 à 17h10
(Fermé le samedi)

Hiver 2016/2017 **CLUB ENFANT**

Pour les enfants de 3ans révolus à 12ans

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Le samedi de 16h30 à 18h30 au chalet d'accueil et ponctuellement en extérieur (front de neige) et tous les jours de 16h30 à 17h30, au plus tard la veille pour le lendemain

L'annulation d'une place réservée ne permet aucun remboursement sauf hospitalisation de l'enfant ou urgence familiale sur présentation d'un justificatif. L'annulation d'une place devra s'effectuer au plus tard la veille pour le lendemain.

RESERVATION :

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'à réception du règlement des arrhes soit 25% des services réservés (chèque à l'ordre de Touss' En' Font) accompagné des présentes fiches dûment remplies, d'une photocopie de la vaccination du DTP à jour, une ordonnance datant de - de 6 mois autorisant l'administration de paracétamol et de la photocopie du livret de famille le tout adressé à :

Pôle Enfance La Ruche - Bâtiment Toussuire Accueil - 73300 La Toussuire

Puis le règlement entier doit être fait 15 J avant la date de votre arrivée. (Chèque, CB, ANCV, virement bancaire)

Un mail de confirmation vous sera envoyé pour valider la réservation.

TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS :

Le matin de 8h45 à 9h30 et de 11h30 à 11h50

L'après-midi de 13h45 à 14h00 et de 16h30 à 17h10.

(Voir règlement intérieur)

REGLEMENT INTERIEUR

Présentation

Notre Club enfant ouvert de façon saisonnière est gérée par l'Association Touss' en Font. Nous accueillons des enfants de 3 à 12 ans.

Notre équipe est composée de professionnel qualifié, diplômé, et agréé pour la PMI (ex : EJE, BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance...).

Elle fait partie du pôle enfance La Ruche accueillant également des enfants de 6 mois à 3 ans non révolus.

Accueil saison hiver 2016-2017

Du dimanche au vendredi inclus

Les temps d'accueil et d'arrivée des enfants :

Matin 8h45 à 9h30 et de 11h30 à 11h50

Après-midi 13h45 à 14h00 et de 16h30 à 17h10

Pour les familles de locaux et saisonniers les temps d'accueil se feront de 8h30 jusqu'à 9h30 et le soir de 16h30 à 17h30.

En cas d'intempéries (fermetures de remontées mécaniques) nous pourrions éventuellement organiser un départ anticipé des enfants. Ces aménagements d'horaires exceptionnels ne permettent ni remboursement, ni réduction de tarifs.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue lors de l'inscription. Toute absence sera facturée, sauf en cas d'hospitalisation avec présentation d'un certificat médical, ou évènement exceptionnel.

Adhésions morales et matérielles

L'entrée et la participation au Pôle-Enfance « La Ruche » doivent se faire dans le respect des principes de laïcité et de tolérance tels définis dans les statuts. Le non-respect de ces principes entraînera l'exclusion immédiate par l'équipe de direction, dans l'attente d'une confirmation éventuelle par le C.A.

Chaque adhérent, utilisateur ou visiteur, doit se sentir responsable de la propreté générale du Centre ainsi que du matériel de la collectivité. Toute dégradation volontaire entraînera le remboursement du dommage causé et si nécessaire l'exclusion temporaire ou définitive de « La Ruche ». L'introduction d'alcool, de drogue, de jeux d'argent, d'armes, les vols, les agressions verbales ou physiques entraîneront l'exclusion du Centre.

« La Ruche » est un lieu public. Les adhérents et le personnel sont priés de ne pas fumer sauf dans les endroits prévus à cet effet. L'inscription au Pôle Enfance couvre également l'assurance responsabilité civile souscrite pour toutes les activités internes et externes à la structure. Les cas non prévus dans le règlement intérieur seront tranchés par le C.A. dans l'esprit des statuts et avec le recours possible devant l'Assemblée Générale.

L'arrivée au Centre :

L'enfant doit être obligatoirement accompagné d'un adulte responsable qui l'amènera jusque dans le Centre auprès d'un animateur

Pour les plus petits, un objet (sucette, doudou ou peluche) est le bienvenu, pendant le temps calme.

Les enfants de 3 ans doivent avoir acquis la propreté pour être accueillis au Club. Un temps de repos pourra être proposé à chaque enfant en fonction de son rythme propre. Il faudra éviter de donner aux enfants des objets de valeur. Le Pôle Enfance décline toute responsabilité en cas de perte et de vol.

Le repas du midi est fourni par le Club ainsi que le goûter de l'après-midi si l'enfant n'est pas au ski.

Le départ du Centre :

Le départ de l'enfant doit être obligatoirement signalé à l'animateur référent. Le personnel souhaite un dialogue avec les parents sur le déroulement de la journée. L'enfant est remis uniquement aux parents ou à la personne préalablement mentionnée sur la feuille signée par les parents et jointe au règlement. Cette personne devra être munie d'une pièce d'identité. S'il existe des consignes particulières concernant les parents séparés, elles doivent être données par écrit à la direction.

En cas d'impossibilité pour venir chercher l'enfant et pour éviter des démarches importantes, il est conseillé de donner à la direction le nom et les coordonnées d'une personne pouvant prendre l'enfant en charge.

Surveillance médicale

Les responsables se réservent le droit de refuser l'accès au club enfant atteints de maladies contagieuses, à savoir : rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, coqueluche, scarlatine, impétigo, grippe, gastro-entérite, gale, teigne, méningite et conjonctivite. Suivant les dispositions réglementaires, l'enfant accueilli doit-être à jour de ses vaccinations (vacciné par le DTP + coqueluche au minimum). Aucun traitement médical ne pourra être donné à l'enfant par l'équipe.

Pour le paracétamol : merci de fournir une ordonnance de votre médecin autorisant l'administration de paracétamol. Sans cette prescription nous ne pourrions pas accueillir l'enfant dans la structure en il ne pourra pas rester au club enfant avec de la température.

Une attestation de soins sera remplie par les parents dans le dossier d'inscription autorisant les responsables à faire soigner ou hospitaliser l'enfant en cas d'urgence.

Le responsable ou son adjoint peuvent refuser d'accueillir un enfant si son état paraît inquiétant, pour le bien-être de l'enfant et par respect pour les autres enfants.

Les intolérances ou allergies (alimentation, médicaments, soleil...) sont à signaler et à inscrire sur la fiche de renseignements.

SECURITE

Le port des bijoux est interdit.

Toute personne venant chercher l'enfant au sein du Pôle Enfance doit être majeure, figurée dans le dossier d'inscription et doit se munir d'une pièce d'identité.

Merci d'utiliser la sonnette installée dans le sas d'entrée afin de filtrer les arrivées et départs pour la sécurité de vos enfants.

VIE QUOTIDIENNE

La structure disposant du matériel adapté et de jouets nécessaires aux enfants, il est conseillé aux parents de ne pas confier de jouets personnels.

Diverses activités sont proposées telles que transvasement de petites graines, peinture, marionnettes, gym, comptine... tout au long de la journée. Il n'est pas établi de programme précis afin de pouvoir adapter les activités au nombre et à l'âge des enfants.